

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 4 novembre 2019 fixant le montant de la prime d'assistance à la régulation médicale instituée par le décret n° 2019-1124 du 4 novembre 2019 portant attribution d'une prime d'assistance à la régulation médicale aux agents de la fonction publique hospitalière**

NOR : SSAH1930908A

La ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2019-1124 du 4 novembre 2019 portant attribution d'une prime d'assistance à la régulation médicale aux agents de la fonction publique hospitalière,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le montant brut mensuel de la prime d'assistance à la régulation médicale instituée par l'article 1<sup>er</sup> du décret du 4 novembre 2019 susvisé est fixé à cent vingt euros.

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux rémunérations versées à compter du mois de novembre 2019.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 novembre 2019.

*La ministre des solidarités  
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des ressources humaines  
du système de santé,  
M. ALBERTONE*

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*L'ingénieur des mines,  
chargé de la 2<sup>e</sup> sous-direction,  
B. LAROCHE DE ROUSSANE*

*Le secrétaire d'Etat  
auprès du ministre de l'action  
et des comptes publics,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :  
*Le directeur, adjoint au directeur général  
de l'administration et de la fonction publique,  
F. BLAZY*